



AVIS PUBLIC

Promulgation

Règlement # 212-2026

relatif aux taux de la taxation, de la tarification des services municipaux
et des conditions de perception pour l'exercice financier 2026

Règlement # 281-2026

Modifiant le règlement 281 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 13 janvier 2026 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 212-2026 est d'établir les taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2026.
3. Le but visé par le règlement numéro 281-2026 est de mettre à jour les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité.
4. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
5. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 15 janvier 2026

Sébastien Demers
Greffier